

ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE DE ROHRBACH

Règlement intérieur

SAISON 2022 /2023

CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque membre **majeur** devra apporter **OBLIGATOIREMENT**, lors de son inscription un certificat médical, délivré par le médecin de son choix, attestant qu'il est apte à pratiquer l'activité sportive concernée.

Le certificat médical est **demandé pour les activités suivantes** :

- Natation, adultes,
- Danse modern'jazz adulte
- Cocktail's Fitness,

AUTORISATION PARENTALE

Les membres mineurs devront apporter une autorisation parentale dûment remplie et signée par le représentant légal.

COTISATIONS

Après les deux séances d'essai gratuites, la fiche d'inscription et le règlement devront **OBLIGATOIREMENT** être rendus à l'intervenant ou au bureau de Loisirs Jeunesse, sous peine de se voir refuser l'accès à l'activité.

Attention : il y a uniquement 2 séances d'essai pour une nouvelle activité, **si c'est un renouvellement, la cotisation devra être réglée au plus tard à la 1^{ère} séance.**

Tous les membres des activités suivantes seront licenciés aux fédérations françaises concernées.

Natation.

Les cotisations sont valables pour la saison 2022 / 2023 qui commence le 12 septembre et se terminera au plus tard le samedi 1^{er} juillet.

Aucun remboursement ou remise ne sera accordé, pour quelque motif que ce soit.

Une réduction de 10 € sera accordée à partir du 2^{ème} adhérent (peu importe l'activité), membre d'une même famille et appartenant au même foyer fiscal.

Toutes les cotisations devront être réglées avant le 09 décembre 2022 pour les règlements en plusieurs fois (et avant le 25 novembre pour les coupons sport ou chèques vacances).

LES ACTIVITÉS

Les activités seront suspendues durant les périodes de vacances scolaires (fonctionnent encore le 1^{er} samedi des vacances).

En fonction du nombre d'inscriptions, certaines séances pourront être regroupées ou supprimées.

Pour les activités ayant lieu au gymnase, **les chaussures à semelles noires sont interdites**, sous peine de se voir interdire l'accès au gymnase. **De même pour l'activité baby gym, une paire de chaussures adaptée (pantoufles, ballerines..) est obligatoire pour les parents et /ou les accompagnateurs.**

Pour les adhérents mineurs, la présence des parents n'est pas recommandée hormis pour l'animation « bébé nageur » , « Jardin aquatique 1 » et « baby gym » où la présence d'un parent est obligatoire. Les enfants seront sous la responsabilité de l'association **uniquement** durant la séance.

Pour les activités natation, la piscine sera ouverte 10 mn avant la séance. Les parents pourront accompagner les enfants jusque dans les vestiaires et y accéder après la séance (jardin aquatique 2). Les parents veilleront à ce que les enfants quittent les vestiaires aussitôt qu'ils auront pris la douche. La piscine étant fermée au public pendant certaines séances, les parents n'ont pas accès au bassin durant les entraînements.

Les membres participant **de façon irrégulière** aux animations ayant une représentation en fin d'année scolaire, ou des compétitions pourront se voir refuser la participation au spectacle (natation, danse modern'jazz, hip hop,) sur décision des intervenants.

Les séances qui seront annulées pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, locaux indisponibles, crise sanitaire, confinement...) ne seront pas rattrapées et non remboursées.

Comme l'année précédente, nous ne préviendrons plus les membres lors de l'annulation d'une séance en cas de mauvais temps (neige, verglas). En cas de doute sur l'état d'enneigement des routes, nous invitons les membres et les parents à consulter le site internet de l'association : loisirs-jeunesse.fr, à nous rejoindre sur facebook sur « Loisirs Jeunesse » ou à nous contacter par téléphone au 03 87 09 85 26 afin de s'assurer du maintien ou non de la séance.